

12.12.2022 - 15:15 Uhr

Identification justifiée: la plainte d'un professeur contre "Le Matin Dimanche" est rejetée (prise de position 38/2022)

Berne (ots) -

Parties: A. c. "Le Matin Dimanche"

Thèmes: Recherche de la vérité / Omission d'informations importantes / Rectification / Identification

Plainte rejetée

Résumé

Le Conseil suisse de la presse rejette la plainte d'un professeur d'université dont un article du "Matin Dimanche", publié le 31 octobre 2021, titrait qu'il était "accusé de machisme autoritaire". L'article identifiait le professeur via la mention de son nom et la production d'une photographie, et détaillait les griefs formulés à son encontre par des "étudiantes et étudiants de l'Université de Berne" - et en particulier une chercheuse-doctorante en conflit avec lui.

Pour le Conseil suisse de la presse, les griefs développés dans la plainte sont infondés. En ce qui concerne la recherche de la vérité, le professeur estimait que la présentation des griefs à son encontre n'était pas exacte; le Conseil constate toutefois que l'article évoque correctement les faits. Ce qui induit que la demande de rectification, qui ne peut porter que sur des erreurs factuelles, n'est pas fondée et a légitimement été refusée par "Le Matin Dimanche".

Après de longs débats, le Conseil de la presse note en outre qu'en ce qui concerne la protection de la vie privée la pratique du Conseil admet l'identification en pareil cas. Le professeur concerné exerce en effet une fonction dirigeante dans son institution, il est connu du grand public à travers plusieurs interventions médiatiques, et des pairs auraient risqué d'être confondus avec lui s'il n'avait pas été identifié.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100900039> abgerufen werden.